



## PISCINE INTERCOMMUNALE DE LA CONTERIE

Téléphone : 02 99 77 47 99

Site internet : [www.conterrie.fr](http://www.conterrie.fr)

[contact@conterrie.fr](mailto:contact@conterrie.fr)

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Bourgbarré, Bruz, Chartres de Bretagne, Chavagne, Corps-Nuds, Noyal-Chatillon sur Seiche, Laillé, Orgères, Pont-Péan, St Armel, St Erblon et Vern sur Seiche.

### FICHE D'INSCRIPTION

#### NATATION ADULTE

Nom du pratiquant :

Prénom du pratiquant :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

→ En cas d'empêchement, possibilité d'être inscrit par une personne qui se présente avec le dossier complet.

→ Pour les renouvellements, ramener la carte d'accès. En cas d'oubli ou de perte, la nouvelle carte sera facturée 4,50€.

Début des séances : lundi 8/09/2025      Fin des séances : FIN JUIN 2026

→ Les séances manquées ne peuvent pas être récupérées.

→ Un bonnet de bain est obligatoire pour toutes les activités.

**→ Pensez à enregistrer l'adresse mail de la piscine dans votre messagerie pour recevoir facilement nos courriers! ([contact@conterrie.fr](mailto:contact@conterrie.fr))**

#### NATATION ADULTE

séance de 60 minutes

Ecrire ici le choix de votre créneau

Tous les créneaux sont visibles sur l'affiche des activités

#### Modalités d'inscription

→ Pour une 1ère inscription, un justificatif de domicile de moins de 3 mois est demandé aux habitants du syndicat.

→ Pour une 1ère inscription, un certificat médical est obligatoire.

→ Pour un **renouvellement**, **répondre au questionnaire médical** joint au dossier d'inscription et **signer ci-dessous**.

**"J'atteste avoir répondu NON à toutes les questions du "questionnaire de santé-sport" pour ma demande de renouvellement."**

↓ **Date et signature** ↓

Validation administrative

#### → Moyens de paiement :

espèces, chèque, carte bancaire, chèques vacances et sport (ANCV) papier.

Possibilité de régler en 3 fois en présentant un R.I.B. à l'inscription :

**1/3 du règlement à l'inscription**, 1/3 prélevé en octobre, 1/3 en novembre

Une fois l'inscription validée, possibilité de régler jusqu'au 15 septembre.

**→ Pas de remboursement.**